

Intercommunale sociale du Brabant wallon

Service des Accueillantes d'enfants

Projet d'Accueil

A l'attention des Parents

Rue de Gembloux, 2
1450 Chastre

Tél. : 081/622.758

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

E-mail : sae@isbw.be

Table des matières

1. Le service d'accueillantes d'enfants
2. Le projet éducatif

Le projet éducatif selon 3 axes

- I. L'enfant
- II. Les parents
- III. Le Service

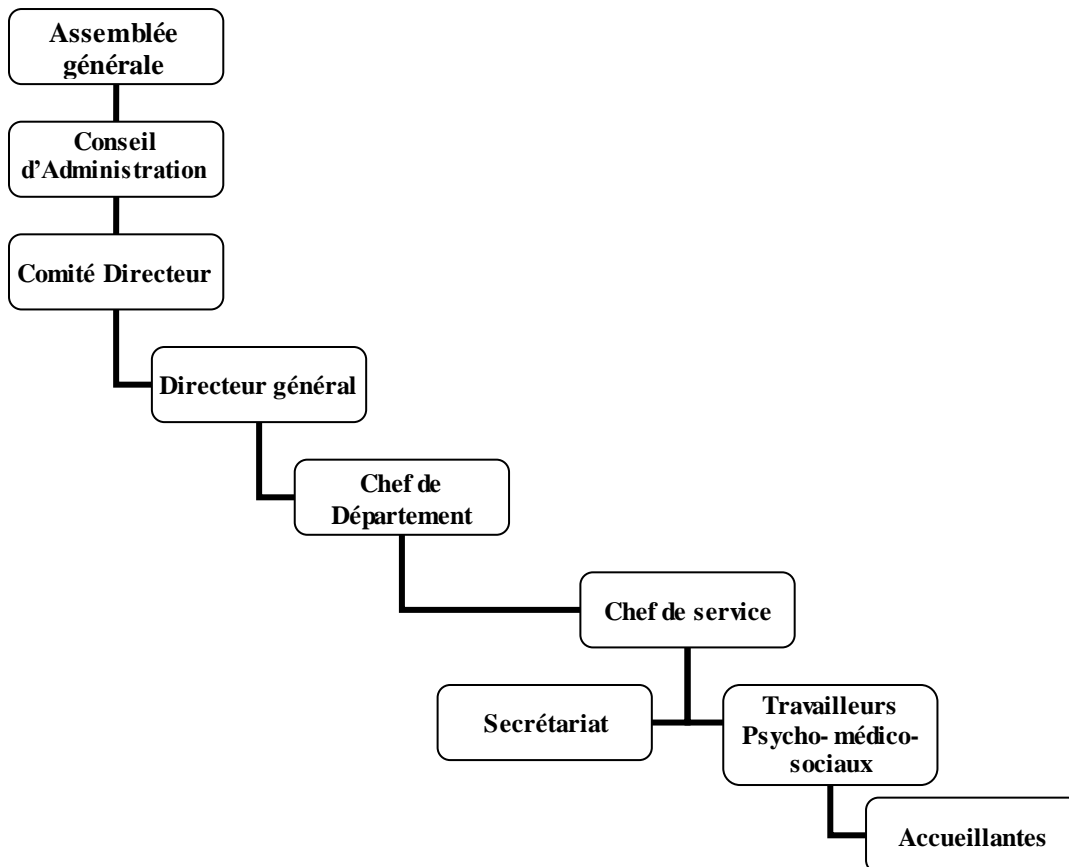
3. Le règlement d'ordre intérieur

L'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) offre des services de proximité aux habitants de la Province.

1. Le service d'accueillantes d'enfants

Le service des Accueillantes d'enfants fait partie du département « Accueil 0 à 3 ans », de l'ISBW.

Le service est présent sur 13 communes du Brabant Wallon.



2. Le projet éducatif

L'objectif principal du Service est d'assurer un accueil de qualité aux enfants de 0 à 3 ans chez des Accueillant(e)s investies dans leur activité professionnelle, en partenariat avec les parents, et ceci dans le cadre d'un service agréé par l'ONE.

Le projet éducatif étant par essence évolutif, le Service a mis en œuvre une dynamique incluant les différents acteurs : Parents, Accueillant(e)s et Service, dans l'intérêt premier de l'enfant. Cette dynamique vise à utiliser et valoriser les ressources de ces acteurs pour enrichir la qualité de l'accueil, le projet du Service et celui de chaque Accueillante. Le cadre légal du service est le Code de qualité de l'ONE.

Le projet se compose de trois parties qui sont étroitement liées :

- I. L'enfant ;
- II. Les parents ;
- III. Le Service.

I. L'enfant ;

Tout enfant est unique et a droit à un accueil de qualité. Il est au centre du Projet d'accueil dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Veiller à son bien-être (aspects physiques, psychologiques, affectifs et sociaux) ;
- Le respecter dans son corps, sa personnalité, dans son vécu, dans son rythme ;
- Etre à son écoute ;
- Lui donner des outils personnalisés et l'accompagner sur le chemin de l'autonomie

Les pratiques professionnelles sont adaptées dans son intérêt.

L'enfant doit, avant son entrée en milieu d'accueil, avoir reçu (sauf contre-indication médicale) au moins une première dose de vaccination diphtérie-coqueluche-polio.

La familiarisation

La familiarisation est une étape incontournable pour chaque enfant qui entre en accueil. Elle lui permet de faire connaissance avec l'Accueillante, les autres enfants et le milieu dans lequel il est amené à évoluer.

Elle se déroule en plusieurs temps, avec les parents d'abord, sans eux ensuite.

La familiarisation est organisée selon le rythme de chaque enfant.

L'accueil journalier

L'accueillante fait en sorte qu'un lien existe et persiste entre la famille et son milieu d'accueil. Par exemple, « doudou » accompagne l'enfant en journée d'accueil et repart à la maison le soir. Ainsi, il y a toujours un peu de la maison dans l'accueil et un peu de l'accueil à la maison.

Dans le cadre de la surveillance médicale préventive, le carnet de l'enfant constitue un document de référence servant de liaison entre les différents intervenants et les parents. A cette fin, les parents veillent à ce qu'il accompagne toujours l'enfant.

Les soins

Les besoins de l'enfant sont satisfaits au travers des soins quotidiens, personnalisés, apportés par l'accueillante et elle seule.

La fin de l'accueil

L'accueillante et les parents observent les signes qui peuvent indiquer que l'enfant est prêt à prendre le chemin de l'école.

Lorsque la date de son départ approche, l'accueillante en parle régulièrement avec l'enfant, le prépare à cette idée.

Toutefois, la date prévue n'est pas toujours la date officielle. S'il s'avère que l'enfant demande plus de temps, celle-ci peut être revue en consentement de l'accueillante et des parents.

II. Les parents ;

Vous êtes les partenaires à part entière dans le projet d'accueil de votre enfant.

Le Service, et plus particulièrement l'accueillante sont vos interlocuteurs privilégiés durant l'accueil.

Le partenariat est basé sur l'écoute, la communication et l'échange autour de l'enfant.

Vous êtes les spécialistes, les référents de votre enfant, l'accueillante est une professionnelle de la petite enfance. Elle met ses compétences et son expérience professionnelle à votre service.

La période de familiarisation est tout aussi importante pour vous que pour votre enfant.

Vous êtes invités à participer à celle-ci pour le bon déroulement de l'accueil.

Vous êtes donc encouragés à faire part de votre conception de l'éducation, vos craintes et vos souhaits. Vos demandes seront accueillies dans les limites du projet d'accueil.

L'accueillante vous partagera les moments de vie de votre enfant.
Etablir une bonne communication est donc indispensable.

Pour cela, le service crée un partenariat « Service, Accueillantes, Parents ».

Dans le cas où l'accueillante ne peut accueillir votre enfant, des solutions de dépannages vous seront proposées dans la mesure du possible.

III. Le Service

Les accueillantes, l'équipe (les travailleuses psycho-médico-sociales et la secrétaire), les cheffes de service et de département cheminent ensemble en vue de la réalisation optimale du projet d'accueil.

Notre projet d'accueil est composé d'un projet pédagogique et d'un règlement d'ordre intérieur.

Le domaine de la petite enfance est en constante évolution. C'est pour cela que nous, assistant(e)s social(e)s et accueillantes, participons à des formations.

La déontologie et le secret professionnel ainsi que le respect de la vie privée des différents partenaires sont des bases de travail essentielles.

L'accueillante pose des limites claires et précises entre sa vie privée et professionnelle. Elle préserve des espaces privés pour sa famille.

Chaque milieu d'accueil est unique et respecte le projet d'accueil.

L'observation permet à l'accueillante de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

L'accompagnement est le premier outil indispensable du travailleur social.

L'assistant(e) social(e)(e) vous accompagne ainsi que les accueillantes tout au long de l'accueil.

Il apporte un soutien professionnel dans la relation accueillante/parents/enfant.

Les missions, d'accompagnement et de contrôle des assistantes sociales, se font lors de visites dans le milieu d'accueil, d'appels téléphoniques, de réunions,..

L'équipe collabore avec les autres services de l'I.S.B.W. dans un esprit de complémentarité (service comptabilité, service formation, économat, service du personnel...).

La collaboration avec des acteurs sociaux en dehors de l'Intercommunale (coordinatrice ONE, travailleurs médico-sociaux ONE, travailleurs sociaux d'autres milieux d'accueil, de CPAS...) enrichit les pratiques professionnelles.

Chers parents, si vous le souhaitez, la version complète de ce document est accessible sur le site www.ISBW.be

DOCUMENT A RENVOYER AU SERVICE

ISBW-SAE
Route de Gembloux, 2
1450 CHASTRE

Madame – Monsieur.....

Parents de.....

- atteste(nt) avoir pris connaissance du présent projet d'accueil, dont une copie lui (leur) a été remise
- s'engage(nt) à le respecter sans restriction, faute de quoi, après enquête sociale et mise en demeure envoyée par lettre recommandée, l'accueil de son-ses (leur(s)) enfant(s) pourra être suspendu ou arrêté.

Date :

Signature des parents ou des
personnes qui confient l'enfant :